



FICHE PRODUIT - PELLICULAGE

FILM DE PROTECTION TEMPORAIRE

Présentation

L'opération de pose d'un film temporaire s'appelle le «pelliculage». Il est réalisé sur les deux faces du vitrage dans le but de le protéger contre les dégradations pouvant survenir sur les chantiers :

- ▼ Projections (enduits, plâtres, peintures...)
- ▼ Dégradations lors du nettoyage des corps étrangers (enduits, plâtres, peintures...)
- ▼ Frottements (rayures)
- ▼ Etincelles de meulage à proximités des vitres.

Contraintes de production et chariotage

Pour pouvoir être pelliculés les vitrages doivent être dans la zone verte du schéma ci-dessous



- ▼ Epaisseur mini : 16 mm
- ▼ Epaisseur maxi : 50 mm
- ▼ Poids maxi : 250 kg
- ▼ Vitrages rectangulaires uniquement



Spécificités Techniques

1 Description technique du film

Caractéristiques techniques :

- ▼ Epaisseur 80 µm
- ▼ Absence de transfert de colle si le film est enlevé avant 12 mois
- ▼ Film translucide
- ▼ Film plastique à base de polyoléfine
- ▼ Adhésif à base d'acrylique

Notice technique du produit sur demande.

2 Déchets

Le film temporaire utilisé ne comporte aucune substance figurant sur la liste des produits interdits par la réglementation européenne REACH. Le film, une fois enlevé, peut être recyclé ou mis dans les Déchets Industriels Banals (DIB).

3 Retrait du film

La date indiquée sur l'étiquette TIV du vitrage est la date de livraison. **Le film temporaire doit être retiré au maximum 12 mois** après cette date. Le retrait du film doit être effectué à une température ambiante située entre 5°C et 30°C pour ne pas laisser de colle sur le verre.

Dans des conditions extrêmes (exposition sud, températures importantes, forte humidité, eau stagnante), un transfert de colle peut éventuellement se produire. Ce résiduel peut être nettoyé à l'aide d'une eau savonneuse ou d'un solvant compatible avec le verre et la menuiserie.

Mise en Oeuvre

1 Principe de pose

Le film temporaire est appliqué en bandes (laizes). La largeur de chaque bande pourra varier en fonction des laizes utilisées (de 400mm à 1000mm). En fonction de la dimension du petit côté du vitrage et des largeurs de laizes utilisées, il peut y avoir de 1 à 6 bandes.

L'application par une machine automatisée permet d'avoir une qualité de pose optimale pour optimiser la durée de vie du film.

2 Marge

Pour pouvoir mettre en œuvre les vitrages dans les menuiseries, une zone périphérique appelée « marge » est dépourvue de film sur les 2 faces du vitrage. La marge est fixée à 22 mm. La tolérance de la marge est de +2 / - 0 mm.

3 Utilisation d'un système de manutention pour les vitrages pelliculés

Il n'y a aucune contre-indication à l'utilisation d'un système de manutention à ventouses pour des vitrages pelliculés.

Il est conseillé de ventouser sur une zone de recouvrement si la ventouse est entièrement sur 1 ou 2 épaisseurs de film (sur une même largeur de laize).

*En cas de demandes spécifiques, veuillez s'il vous plaît consulter nos services. Il vous appartient de vérifier que les vitrages mis en œuvre sont conformes aux normes et réglementations en vigueur (dont DTU39), à l'usage pour lequel ils sont destinés et qu'ils sont adaptés aux exigences du chantier. **Document non contractuel - Cette fiche est téléchargeable en ligne sur www.rpimenuiserie.com***



RPI
MENUISERIE

Siège social
204 route de Gabachot - 33540 Sauveterre-de-Guyenne 05.56.71.56.71

Agence Médoc
4 rue des Tonneliers - ZAC Belloc - 33340 Lesparre-Médoc 05.56.59.70.44

Agence Poitou-Charentes
16 rue de la Quintinie - 16340 L'isle-d'Espagnac 05.45.22.85.90

CEKAL
VITRAGE ISOLANT